



frais d'obsèque parent sous tutelle

Par **ulmer07**, le **09/12/2012** à **23:35**

Bonsoir,

Mon père est décédé il y a 12 ans. Ma mère, sous tutelle depuis deux ans, vient de décéder. Ma soeur s'est renseignée auprès de la tutrice qui lui a dit que ma mère avait une convention obsèque de 4000 euros et 10 000 euros d'économie. Ma soeur, sans demander l'avis de ses six frères et soeurs, a décidé de dépenser 14 000 euros pour les obsèques, ce qui est démesuré. Mes parents étaient très modestes. Nous avons été mis devant le fait accompli, pour les obsèques, il y a deux jours. Elle a même dit à l'un de mes frères qu'elle a tout dépensé pour qu'il ne reste pas 50 euros, pour quiconque. Je précise qu'au moment de la mise sous tutelle de ma mère je me suis déplacée pour rencontrer le juge des tutelles et dire qu'une seule personne ne devait pas gérer les affaires de ma mère, cette soeur qui vivait à côté de chez mes parents et qui leur soutirait de l'argent (j'ai une lettre de ma mère disant qu'elle lui a payé, à crédit, trois voitures). Que puis-je faire pour récuser cette situation et faire honorer les frais par celle qui les a engagés ? Merci pour votre réponse.